

INITIATIVES PHARES 2024-2028

scolarité obligatoire

secondaire II général

secondaire II professionnel

POUR BIEN APPLIQUER L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

Création de l'**Office de l'éducation numérique**, responsable de diriger, soutenir et contrôler la mise en œuvre de la stratégie d'éducation numérique dans les écoles du canton du Valais.



Financement

Le canton alloue un forfait de 70 francs par élève pour les équipements et matériel divers.



Programme de recherche

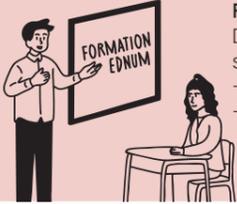
Le laboratoire LEAN de la HEP-VS vise à améliorer l'enseignement de l'éducation numérique en menant des recherches, en suivant et en évaluant, grâce à des méthodes scientifiques, la mise en œuvre de l'éducation numérique. Ses capacités sont renforcées par l'ajout de 2,5 EPT.



IL FAUT DES ACTEURS BIEN FORMÉS

Formation des enseignants

Deux formations obligatoires pour les enseignants sont organisées selon la région :
- Valais romand : Formation EdNum
- Haut-Valais : Formation MIA



Formation des enseignants

Pour préparer l'introduction du nouveau plan d'étude (PEC) du secondaire II général en 2026 et intégrer le numérique de façon durable, un programme de formation sera créé pour les enseignants.



Formation des enseignants

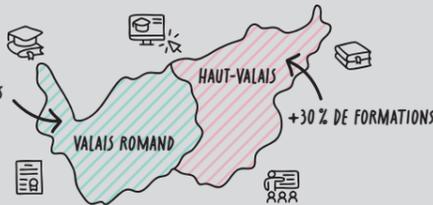
Les compétences pédagogiques liées à l'usage du numérique seront renforcées au travers de formations continues.



Catalogue de formation de la HEP-VS

Le catalogue de formations de la HEP-VS a été considérablement enrichi :
- 211 nouveaux cours pour l'éducation numérique dans le Valais romand
- 30 nouveaux cours pour l'éducation numérique dans le Haut-Valais
- Les thèmes abordés incluent : outils numériques, production médiatique, intelligence artificielle, éducation aux médias, etc.
- La quasi-totalité des enseignants de la scolarité obligatoire a déjà suivi au moins une formation continue dans ce domaine.

+15% DE FORMATIONS



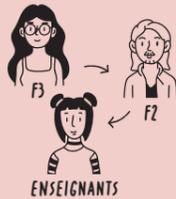
Formateurs des enseignants

Un dispositif de formateurs destiné à accompagner la formation des enseignants sera conçu prochainement.



Formateurs des enseignants

Les F3 (experts en numérique) forment les F2 (formateurs d'enseignants) qui forment les enseignants. Les F2 ont un cahier des charges spécifique, un contrat régissant leur activité et disposent de temps pour effectuer les missions de formation des enseignants.



Engagement d'animateurs pédagogiques numériques.



IL FAUT S'ÉQUIPER DE MANIÈRE COHÉRENTE, ÉQUITABLE ET RESPONSABLE

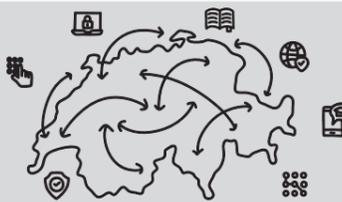
Optimisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)

- Amélioration de l'accessibilité numérique pour les élèves aux besoins spécifiques.
- Ajout de nouveaux contenus et applications pour les enseignants et élèves.
- Navigation plus fluide.



Plateforme pédagogique intercantonale

Le déploiement de la plateforme pédagogique intercantonale REPERIO vise à centraliser les ressources des écoles de Suisse romande, facilitant ainsi leur accès, leur partage et leur utilisation. Elle offrira un contenu enrichi et de qualité aux élèves et aux enseignants. La plateforme regroupera les moyens d'enseignement romands (MER), le PER et les travaux de l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (IRD).



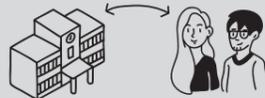
Plateformes administratives

- Augmentation des ressources en charge du support et du maintien d'ISM.
- Mise en place d'un support de premier niveau pour les utilisateurs d'Escada.



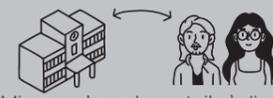
Plateforme de communication

Lancement d'une plateforme de communication numérique entre l'école et les parents.



Portails numériques

Mise en place de portails à disposition des entreprises formatrices et des formateurs en entreprise pour faciliter la gestion des contrats et le suivi des apprentis.



Standards d'équipements

Établissement d'un standard cantonal d'équipements, adapté à chaque degré.



Constructions scolaires

Adaptation du règlement des constructions scolaires pour aligner les infrastructures avec les nouveaux standards d'équipement, avec les exigences suivantes :
- Équiper chaque classe avec des réseaux câblés et WiFi.
- Permettre un accès sécurisé à Internet avec filtrage et authentification.
- Respecter les normes de sécurité pour la protection des données.



Généralisation du BYOD (secondaire II)

Les installations des écoles seront modernisées afin que les étudiants et les apprentis puissent utiliser leurs propres équipements.



Prévention et sensibilisation

- Divers programmes de sensibilisation à la sécurité de l'information seront déployés, notamment la campagne DiagnoPhish destinée aux enseignants et le plan d'action « Les écrans et moi » destiné à tous les acteurs.
- Une plateforme sera déployée pour accompagner les enseignants et les directeurs dans la gestion des situations de cyberharcèlement ou d'usurpation d'identité au sein de l'école.



Cybersécurité

Des démarches de labellisation seront mises en œuvre pour garantir la conformité des infrastructures des écoles aux normes de cybersécurité les plus élevées.

